

FLX22700267100904-07RSD002

BASTIDE MARC
1742 ROUTE DE GENERAC
MAS PETIT
30900 NIMES

Information : Impact des dispositifs d'aides sur vos prix en été

BORDEAUX, le 15/08/2023

Madame, Monsieur,

Pour faire face à la forte augmentation des prix de l'énergie, le gouvernement accompagne les entreprises ainsi que les collectivités locales avec différentes mesures de soutien. EDF applique l'ensemble des mesures décidées par les pouvoirs publics pour atténuer cette hausse.

L'**amortisseur et le bouclier électricité** consistent en une diminution de prix dont les montants respectifs dépendent du prix moyen annuel pour l'année 2023 appliqué pour chaque site que vous avez déclaré éligible à l'un ou l'autre de ces dispositifs.

- En ce qui concerne l'**amortisseur électricité**, ce prix moyen est défini comme la **part variable énergie**, c'est-à-dire le prix **hors abonnement, hors coût d'acheminement** (dit « TURPE »), et **hors taxes** de votre contrat.

- En ce qui concerne le **bouclier électricité**, ce prix moyen est défini comme le prix moyen hors taxes de votre contrat, c'est-à-dire le prix **incluant l'abonnement et l'acheminement** (dit « TURPE ») de chaque site concerné de votre contrat.

Afin de vous permettre de bénéficier du bouclier ou de l'amortisseur électricité, EDF a réalisé une **estimation de votre prix moyen 2023¹** sur la base des consommations historiques ou prévisionnelles de chacun des sites que vous avez déclarés éligibles au dispositif.

Votre contrat de fourniture d'électricité prévoit plusieurs postes horosaisonniers avec notamment des prix différents en hiver et en été, en Heures Pleines et en Heures Creuses. Pour les clients « TPE ou assimilés », l'application des dispositifs du bouclier et/ou de l'amortisseur électricité auxquels vous vous êtes déclaré éligible conduit à un **lissage des prix**. Cela signifie que les prix intégrant les diminutions de prix au titre du bouclier et/ou de l'amortisseur électricité **seront identiques pour l'ensemble des postes horosaisonniers pour toute l'année 2023**.

Ainsi, comme présenté dans l'exemple ci-dessous, si les prix d'été ou Heures Creuses de votre contrat – avant diminution liée au bouclier ou à l'amortisseur électricité – sont inférieurs à votre **prix lissé**, alors l'application du bouclier ou de l'amortisseur conduira à ce que **les prix des postes horosaisonniers Eté ou Heures Creuses intégrant l'effet du bouclier ou de l'amortisseur atteignent le montant du prix lissé**. Ainsi, **après application du bouclier ou de l'amortisseur**, les prix horosaisonniers Eté ou Heures Creuses seront identiques aux prix des autres postes Hiver ou Heures Pleines, **pour toute l'année 2023**.

En tout état de cause, sur l'ensemble de l'année 2023, le montant total annuel de la part fourniture de votre contrat qui vous sera facturé demeurera inférieur au montant qui aurait été dû en l'absence d'application des dispositifs d'aide.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'une régularisation sera effectuée au début de l'année 2024. Celle-ci permettra de déterminer, sur la base de vos consommations réelles d'électricité, le prix moyen 2023 réel pour les sites concernés, au titre de votre contrat. Les diminutions de prix seront donc recalculées et régularisées en conséquence.

		Heures Pleines Hiver	Heures Creuses Hiver	Heures Pleines Eté	Heures Creuses Eté	Montant annuel fourniture HT	Volume total (kWh)	Prix moyen fourniture c€HT/kWh
	Volume estimé en kWh	42 000	19 000	22 000	15 000		98 000	
Avant dispositif amortisseur	Prix unitaire fourniture en c€HT/kWh	53	34	13	3			32,68
	Montant annuel fourniture SANS amortisseur en €HT/an	22 260	6 460	2 860	450	32 030		
Après dispositif amortisseur	Diminution de prix amortisseur en c€HT/kWh	-27,66	- 8,66	+12,34	+22,34			-7,34
	Prix unitaire fourniture lissé AVEC amortisseur c€HT/kWh	25,34	25,34	25,34	25,34			25,34
	Montant annuel fourniture AVEC amortisseur en €HT/an	10 644	4 815	5 575	3 801	24 835		

Avant application de l'amortisseur, le montant total annuel dû au titre de la part fourniture est de **32 030 €HT**.

Après application de l'amortisseur, le montant total annuel dû au titre de la part fourniture est de **24 835 €HT**.

Ainsi, dans cet exemple, l'application de l'amortisseur électricité **avec un prix lissé appliqué à la part fourniture du contrat sur l'année** représente une diminution de prix totale estimée à **7 195 €HT**. En effet, le montant total annuel dû au titre de la fourniture passe de **32 030 €HT** à **24 835 €HT**.

Vous souhaitez avoir plus d'informations ?

EDF met à votre disposition sur son site internet (<https://www.edf.fr/entreprises/mesures-soutien-gouvernementales>) plus d'éléments pédagogiques sur les différents dispositifs, ainsi qu'un simulateur permettant d'estimer le montant d'aide potentiellement versé au titre de l'amortisseur électricité.

EDF à vos côtés : nos conseillers vous accompagnent

Pour vous accompagner dans les démarches relatives aux mesures gouvernementales applicables aux contrats en offre de marché, nos conseillers, tous basés en France, sont mobilisés et restent à votre écoute sur une ligne EDF dédiée : 09 70 81 81 12 (appel non surtaxé).

Nous vous remercions de votre confiance,
Votre conseiller EDF

¹Le prix moyen 2023 est estimé en pondérant le prix de chaque poste horaisonnier par la consommation prévisionnelle de ce poste horaisonnier. Pour information, EDF met à disposition sur son site internet des exemples de calculs du prix moyen.



Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale SO

Par courrier

Direction Commerciale Régionale SO
TSA 70102
33070 BORDEAUX CEDEX

Par internet

e-mail : edfentreprises-sud@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 88 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

Dépannage électricité Enedis :

0 811 882 200

Service 0,05 €/appel
+ prix appel

FLX22700267100904-07RSD002

**BASTIDE MARC
1742 ROUTE DE GENERAC
MAS PETIT
30900 NIMES**

Electricité

Montant Hors TVA	1 217,10 €
Montant TVA (payée sur les débits)	243,42 €
Facture TTC	1 460,52 €

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : 9545907766
Compte commercial : 1-1FGBVTJ

Votre contrat

Offre électricité : Contrat Estivia

Nom du client

BASTIDE MARC

Lieu de consommation

Référence acheminement : 30002450256043
ROUTE DE GENERAC
MAS DE PETIT
30900 NIMES

Montant total à payer (TTC)	1 460,52 €
------------------------------------	-------------------

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 14,00 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 15/09/2023 (sauf résiliation intervenue entre temps)

Suite à votre demande de Bouclier/Amortisseur Electricité: si aucune diminution de prix n'apparaît sur votre facture, consultez la calculette (www.edf.fr) pour comparer le prix moyen 2023 estimé de votre contrat au prix minimum réglementaire.

Paielement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de **1 460,52 €**
à partir du : **30/08/2023**

sur le compte bancaire : FR XX XXXXXX XXXXX 00020600301 XX

Détail de votre facture du 15/08/2023 n° 10179645887

Document à conserver 10 ans

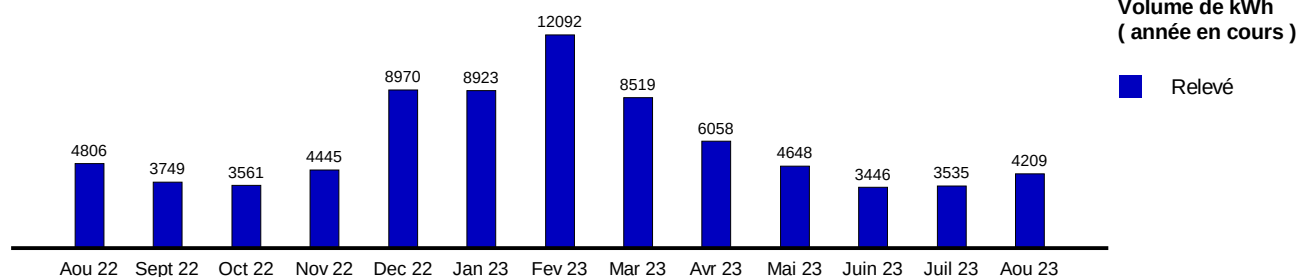
Données contrat

Contrat Estivia
Réf. de votre contrat 1-1FGM2GP
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 01/01/2016
Venant à échéance le 30/12/2023

Données Point de Livraison

ROUTE DE GENERAC MAS DE PETIT 30900 NIMES
Réf Acheminement Electricité : 30002450256043

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité				1 008,90 €	HT
Abonnement électricité (HT)	Période		Prix unitaire HT	40,83 €	Taux de TVA
Abonnement	du 01/08/2023 au 31/08/2023		40,83 €/mois	40,83 €	20,00 %
Consommation (HT)	Période	Conso 4 209 kWh	Prix unitaire HT	968,07 €	Taux de TVA
Electricité Heures Pleines Eté	du 13/07/2023 au 12/08/2023	3 230 kWh	18,786 c€/kWh	606,79 €	20,00 %
Electricité Heures Creuses Eté	du 13/07/2023 au 12/08/2023	979 kWh	8,893 c€/kWh	87,06 €	20,00 %
Amortisseur Electricité Heures Pleines Eté	du 13/07/2023 au 12/08/2023	3 230 kWh	4,214 c€/kWh	136,11 €	20,00 %
Amortisseur Electricité Heures Creuses Eté	du 13/07/2023 au 12/08/2023	979 kWh	14,107 c€/kWh	138,11 €	20,00 %

Utilisation du réseau de distribution et prestations techniques (identique pour l'ensemble des fournisseurs)				185,52 €	HT
	Période	Quantité	Prix unitaire HT		Taux de TVA
Composante de gestion - Reprise	du 13/07/2023 au 11/08/2023			-15,48 €	20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 13/07/2023 au 31/07/2023	19.000 c.j	51.58 c€/c.j	9,80 €	20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 01/08/2023 au 12/08/2023	12.000 c.j	54.59 c€/c.j	6,55 €	20,00 %
Composante de gestion - Echoir	du 13/08/2023 au 11/09/2023	30.000 c.j	54.59 c€/c.j	16,38 €	20,00 %
Composante de comptage - Reprise	du 13/07/2023 au 11/08/2023			-19,75 €	20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 13/07/2023 au 31/07/2023	19.000 p.j	65.82 c€/p.j	12,51 €	20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 01/08/2023 au 12/08/2023	12.000 p.j	69.90 c€/p.j	8,39 €	20,00 %
Composante de comptage - Echoir	du 13/08/2023 au 11/09/2023	30.000 p.j	69.90 c€/p.j	20,97 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 13/07/2023 au 11/08/2023	PS pondérée : 42 kW		-44,25 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 13/07/2023 au 31/07/2023	798.000 kW	3.51 c€/kW	28,03 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 01/08/2023 au 12/08/2023	504.000 kW	4.01 c€/kW	20,20 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 13/08/2023 au 11/09/2023	1260.000 kW	4.01 c€/kW	50,50 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 13/07/2023 au 31/07/2023	0.000 kWh	5.28 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 13/07/2023 au 31/07/2023	0.000 kWh	3.64 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Eté	du 13/07/2023 au 31/07/2023	1979.000 kWh	2.28 c€/kWh	45,12 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Eté	du 13/07/2023 au 31/07/2023	600.000 kWh	1.73 c€/kWh	10,38 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 01/08/2023 au 12/08/2023	0.000 kWh	5.63 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 01/08/2023 au 12/08/2023	0.000 kWh	4.11 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Eté	du 01/08/2023 au 12/08/2023	1251.000 kWh	2.37 c€/kWh	29,65 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Eté	du 01/08/2023 au 12/08/2023	379.000 kWh	1.72 c€/kWh	6,52 €	20,00 %
Durée de dépassement	du 13/07/2023 au 31/07/2023	0.000 h	1052.00 c€/h	0,00 €	20,00 %
Durée de dépassement	du 01/08/2023 au 12/08/2023	0.000 h	1121.00 c€/h	0,00 €	20,00 %

Services			0,00 €	HT
				Taux de TVA
E-Services (Espace client, Bilan annuel)			INCLUS	

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)				22,68 €	Hors TVA
	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA		Taux de TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 13/07/2023 au 12/08/2023	4 209 kWh	0,05000 c€/kWh	2,10 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 13/07/2023 au 13/08/2023	93,85	21,93 %	20,58 €	20,00 %

Total Hors TVA pour ce site			1 217,10 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		Assiette	243,42 €	
TVA à 20,00%		1 217,10 €	243,42 €	
Total TTC pour ce site			1 460,52 €	TTC

BASTIDE MARC

Détail de votre facture du 15/08/2023 n° 10179645887

Données contrat

Contrat Estivia
Réf. de votre contrat 1-1FGM2GP
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 01/01/2016
Venant à échéance le 30/12/2023

Données Point de Livraison

ROUTE DE GENERAC MAS DE PETIT 30900 NIMES
Réf Acheminement Electricité : 30002450256043

Données de comptage

Identifiant de comptage : 041436018287 Type de compteur : PME-PMI
Acheminement : Tarif BT sup 36kVA Courte Utilisation
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 42

Puissance(s) souscrite(s) (kW ou kVA)

Opérateur Heures pleines hiver 42
Opérateur Heures creuses hiver 42
Opérateur Heures pleines été 42
Opérateur Heures creuses été 42

Index (relevés / estimés)

	index de début	index de fin
Heures Pleines Hiver	250717 le 13/07/2023	250717 le 12/08/2023
Heures Creuses Hiver	106842 le 13/07/2023	106842 le 12/08/2023
Heures Pleines Été	169403 le 13/07/2023	172633 le 12/08/2023
Heures Creuses Été	55237 le 13/07/2023	56216 le 12/08/2023

Puissances atteintes (kW ou kVA)

du 13/07/2023 au 12/08/2023 : Heures Pleines Hiver	0
du 13/07/2023 au 12/08/2023 : Heures Creuses Hiver	0
du 13/07/2023 au 12/08/2023 : Heures Pleines Été	20
du 13/07/2023 au 12/08/2023 : Heures Creuses Été	13

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : 45 jours dans les conditions prévues à l'article "Date d'effet, Durée et Résiliation" des Conditions Particulières de Vente de vos contrats de fourniture d'énergie et de services

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact. Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable : 82,7% nucléaire, 8,03% renouvelables (dont 2% hydraulique, 3,1% éolien, 1,9% solaire, 1% Biomasse, > 0,1% Géothermie), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,4% pétrole, 0,4 % autres fossiles.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

94,3% hydraulique : 93,4% France et 0,9% hors France (Norvège, Suède, Allemagne, Finlande),
2,6% éolien : 2% France (dont 1,6% enchères) et 0,6% hors France (Italie, Croatie, Espagne, Suède),
1,6% biomasse : 0,04% France et 1,6% hors France (Danemark, Finlande, Italie, Suède, Croatie, Pays-Bas, Portugal),
1,5% solaire : 1,1% France (dont 1% enchères) et 0,4% hors France (Italie, Espagne, Portugal, République Tchèque).

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 84,2% hydraulique, 15% éolien, 0,5% solaire, 0,3% biomasse.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2021 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr

